

BAREME HONORAIRES

Tarifs applicables au 01/09/2026

TRANSACTION - VENTE

> Mandat Simple « basique » - services limités – Voir conditions en agence – (montant forfaitaire) :

De 0 € à 140.000 € - pour tout type de bien : 4990 €

Au-delà de 140.000 € : Maison : 7490 € / Appartement : 6490 € / Terrain : 5490 € / Immeuble : 9990 €

> Mandat Simple « Medium » – Voir conditions en agence – (montant forfaitaire) :

De 0 € à 100.000€	:	5000 €
De 100.000 à 150.000 €	:	7000 €
De 150.000 à 200.000 €	:	10.000 €
De 200.000 à 300.000 €	:	12.000 €
De 300.000 à 400.000 €	:	15.000 €
Au-delà de 400.000 €	:	18.000 €

> Mandat Simple « classique » avec publicité ou contrat Nestenn sans Home Staging :

- 3.500 € TTC sur la part inférieure à 30.000 € du prix de vente pour les appartements, maisons, villas.

- 5.500 € TTC sur la part inférieure à 30.000 € du prix de vente pour les terrains.

- 7.000 € TTC sur la part inférieure à 30.000 € du prix de vente pour les commerces et locaux.

Plus 8%TTC du prix de vente sur la part comprise de 30.001 € à 50.000€

Plus 7%TTC du prix de vente sur la part comprise de 50.001 € à 100.000€

Plus 5%TTC du prix de vente à partir de 100.000 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

> Contrat Nestenn avec Home Staging : Barème ci-dessus auquel s'ajoute le forfait Home Staging :

- Studio /T1 :	800 € TTC
- T2 :	1.500 € TTC
- T3/4 :	2.000 € TTC
- T et + :	2.600 € TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

AVIS de valeur : 150 € TTC - Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

1 - Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur : non facturés

2 - Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

- Honoraires à la charge du bailleur : 8 € TTC / m² de surface habitable en zone non tendue - 10 € TTC / m² de surface habitable zone tendue
- Honoraires à la charge du locataire : 8 € TTC / m² de surface habitable en zone non tendue - 10 € TTC / m² de surface habitable zone tendue
- Forfait pour un parking, box et place de stationnement : 120 € TTC

3 - Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée) :

- part bailleur : 3€ TTC par m² de surface habitable
- part locataire : 3€ TTC par m² de surface habitable

4 - Honoraires d'établissement d'état des lieux (sortie) :

- part bailleur : 3€ TTC par m² de surface habitable (sauf si le bien est remis en location ou en vente au sein de l'agence)

5 - Honoraires de rédaction d'acte de caution solidaire à la charge exclusive du bailleur : 45€ TTC

6 - Réalisation d'un avenant au bail à la demande du locataire : 149 € TTC

AVIS de valeur locative : 120 € TTC - Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

GESTION LOCATIVE

1- Formule gestion habitation 7,00% TTC - Formule pour garages, parkings : 11% TTC - Détail disponible en agence.

2- Frais complémentaires en fonction des formules (charge propriétaires) : en annexe de chaque contrat de gestion. Détail disponible en agence. (gestion et formule en % TTC des sommes encaissées hors dépôt de garantie)

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

1- Honoraires locataire (sauf accord de réparation entre locataire et bailleur) : cession location commerciale et professionnelle (sans droit d'entrée)

- Loyer mensuel HT HC de mois de 749.00 € : 20 % HT du loyer annuel HT charges incluses
- Loyer mensuel HT HC entre 750.00 € et 1499.00 € : 22 % HT du loyer annuel HT charges incluses
- Loyer mensuel HT HC entre 1500.00 € et 2999.00 € : 24 % HT du loyer annuel HT charges incluses
- Loyer mensuel HT HC entre supérieur à 3000.00 € : 26 % HT du loyer annuel HT charges incluses

2 - Honoraires propriétaire : forfait 450.00 Euros TTC

BAREME HONORAIRES

SYNDIC DE COPROPRIETE

Rémunération annuelle courante hors frais d'envois :

Moins de 10 lots : 160 € à 220 € TTC – forfait minimum 1.500 €

De 10 à 20 lots : 140 € à 190 € TTC

Plus de 20 lots : 130 € à 180 € TTC

Honoraires vacation :

Honoraires pour vacation durant les heures ouvrables : 110.00 € TTC

Honoraires pour vacation en dehors des heures ouvrables : 140.00 € TTC

Recouvrement des impayés imputables aux seuls copropriétaires concernés :

Frais de relance simple : non facturé

Mise en demeure par courrier recommandé avec accusé réception : 50.00 €

Relance après Mise en demeure : 45.00 € TTC

Conclusion d'un protocole d'accord par acte SSP : tarif vacation

Frais de constitution d'hypothèques : 200.00 € TTC

Frais de mainlevée d'hypothèques : 200.00 € TTC

Remise dossier à l'huissier / Avocat : 100.00 € TTC

Injonction de payer : 150.00 € TTC

Suivi de procédure : tarif vacation

Honoraires liés aux mutations :

Etablissement d'un pré état daté : 300.00 €

Mise à jour d'un pré état daté : 150.00 €

Opposition sur mutation : 120.00 €

Frais de délivrance des documents sur support papier :

Copie du carnet d'entretien : 60.00 € TTC

Copie des diagnostics techniques : 60.00 € TTC

Délivrance des informations pour la réalisation des diagnostics : 150.00 € TTC

Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de PV et copies des annexes : 60.00 € TTC

Tirage de tout au autre document : 0.20 € TTC par page.

Action juridique (hors recouvrement et créances) :

Mise en demeure d'un tiers par courrier recommande : 45.00 € TTC

Constitution et remise du dossier à l'avocat, à l'huissier de justice, à l'assureur : tarif vacation

Suivi du dossier : tarif vacation

Immatriculation initiale du syndicat de copropriétaire : tarif vacation

Dépôt de plainte au commissariat ou en gendarmerie : tarif vacation

Gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres et aux travaux :

Sinistres : Déplacement sur les lieux : 2 déplacements offerts par an, puis tarif vacation.

Sinistres : Prise de mesures conservatoires : tarif vacation

Sinistres : Assistance aux mesures d'expertise : tarif vacation

Sinistres : Suivi du dossier auprès de l'assureur : tarif vacation

Travaux : gestion financière, administrative et comptable des travaux votés en AG : selon décision de l'AG

Travaux : suivi des travaux votés en AG : selon décision de l'AG

Prestations administratives :

Affranchissement : frais réel

Location de salle extérieure : frais réel

Réunions exceptionnelles :

Préparation, convocation et tenue d'une AG supplémentaire de 2h00 à l'intérieur des plages horaires 9h00-20h00 : honoraires vacation

Organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil syndical : tarif horaire et frais de déplacement

Réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété avec rédaction d'un rapport : tarif vacation